

Arrêté n°2022-03-28-06 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 07-11-12-13

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-06 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 07-11-12-13 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-06 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 07-11-12-13 – Collège B ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-28-GG de nomination pris par Madame la Présidente en date du 28 mars 2022 (*) ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- Madame Pascale DROUET
- Monsieur Gil COL
- Madame Gaëlle FERRE
- Monsieur Andre MAGORD
- Madame Elizabeth GIBSON-MORGAN
- Monsieur Freiderikos VALETOPOULOS
- Madame Sylvie HANOTTE
- Monsieur Denis MELLIER (*)
- Madame Marie-Hélène LAY
- Madame Isabelle MORAGON-GADOIN
- Madame Hélène YECHE

Article 2 : Collège B

- Madame Stéphanie GOBET-JACOB
- Monsieur Effrosyni LAMPROU
- Madame Joasha BOUTAULT
- Monsieur Philippe CAUVET
- Madame Christele LE BIHAN-COLLERAN
- Monsieur Andy MCKEWON
- Madame Raluca NITA
- Madame Anne COUSSON
- Madame Katherine ZIEMAN
- Madame Marion PICKER

- Madame Galina SUBBOTINA

Article 3 : Publicité et exécution

La Directrice de l'UFR Lettres et langues ainsi que sa responsable administrative sont chargées de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 28 mars 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

